

***EXTRAIT***  
***DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***  
***DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**OBJET :**

CM2022\_078  
Convention relative à  
l'intervention du Centre  
de Gestion sur les  
dossiers relevant  
de la CNRACL

***NOMBRE DE  
Conseillers Municipaux  
ayant pris part au vote***

**27**

***DATE DE  
L’AFFICHAGE  
de la liste des  
délibérations***

**16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le huit septembre deux mille vingt-deux.

**PRESENTS :**

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / DELHAYE

**ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :**

Madame RATISKOL représentée par Monsieur HERNANDEZ  
Madame ROUIL représentée par Madame BETIZEAU  
Madame LAPEYRADE TISON représentée par Monsieur MOREL

**ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :**

Madame RENOULEAU

**ABSENT NON EXCUSE :**

Monsieur JOLY

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité,

## **CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS RELEVANT DE LA CNRACL**

Monsieur DAUDENS, adjoint, expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Saujon et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

**Pour** : 27  
**Contre** : /  
**Abstention** : /

Fait et délibéré le 15 septembre 2022

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,



N. AFONSO CORREIA